



GENEVE - LAUSANNE

Newsletter  
février/mars 2018

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous envoyer notre Newsletter de février/mars 2018.

### **Déclaration fiscale 2017 (personnes physiques et morales) et comptabilité 2017 (indépendants et personnes morales) - Demande de délai**

L'administration fiscale genevoise semblait, une fois n'est pas coutume, avoir omis d'envoyer à certains contribuables leur formulaire de déclaration 2017. Ce n'est malheureusement pas le cas, les autorités cantonales justifiant ce retard inhabituel notamment par l'envoi simultané du matériel de vote pour le scrutin du 4 mars 2018. Nul ne devrait donc échapper à cette tracasserie administrative.

Afin de vous décharger de cette tâche, nous sommes dès à présent à votre disposition pour vous conseiller dans les démarches suivantes:

- Estimation de votre charge fiscale 2018 et, si nécessaire, demande de modification de vos acomptes;
- Demande de délai pour le dépôt de votre/vos déclaration(s) fiscale(s) 2017, **dans tous les cantons** (1ère échéance, Genève, 31 mars 2018, Vaud, 15 mars 2018 avec "tolérance" au 30 juin 2018). A titre de mandataire, nous pouvons, si nécessaire, obtenir un premier délai **au 31 août 2018** (Attention: pour Genève, nous avons impérativement besoin du "code déclaration" indiqué sur le formulaire de déclaration que vous venez de recevoir);
- Etablissement de la comptabilité de votre activité indépendante ou de votre société (SA, Sàrl, etc.) pour l'exercice 2017;
- Etablissement de votre/vos déclaration(s) fiscale(s) 2017 (tous les cantons), pour les personnes physiques et les personnes morales.

Pour toutes questions et tous conseils à ce sujet: **022 787 07 70**, [admin@depigest.ch](mailto:admin@depigest.ch) ou formulaire de contact: pour [Genève](#) (et autres cantons) ou pour [Lausanne](#).

Plus d'informations sous [www.depigest.ch](http://www.depigest.ch).

### **Échange automatique de renseignements - Ultime délai au 30.09.2018 pour annoncer les avoirs à l'étranger - Procédure de dénonciation spontanée**

Comme nous l'indiquions dans notre "news" du 15 septembre 2017, les autorités fiscales fédérales et cantonales ont fixé au **30 septembre 2018** le dernier délai pour annoncer les avoirs bancaires et autres investissements (fonds de placement, assurances-vie, etc.) placés à l'étranger et qui n'ont pas été déclarés à ce jour.

Si les avoirs concernés ne sont pas annoncés avant cette date butoire **dans la déclaration fiscale 2017** ou **par le biais d'une annonce séparée**, les règles ordinaires applicables à la soustraction d'impôt, impliquant notamment le prononcé d'amendes, seront suivies par les autorités fiscales.

Pour toutes questions et tous conseils à ce sujet: **022 787 07 70**, [admin@depigest.ch](mailto:admin@depigest.ch) ou formulaire de contact: pour [Genève](#) (et autres cantons) ou pour [Lausanne](#).

Plus d'informations sous [www.depigest.ch](http://www.depigest.ch).

### **Assujettissement en matière de TVA - Changement au 1er janvier 2018**

En matière de TVA, le début de cette année a surtout été marqué par la baisse du taux ordinaire de 8% à 7,7%.

Cependant, les règles en matière d'assujettissement ont également subi un important changement puisque c'est désormais le chiffre d'affaires **mondial**, soit, réalisé sur le territoire suisse **et** à l'étranger, qui est déterminant. Par conséquent, une société/un indépendant, qui, avant le 01.01.2018, n'atteignait pas un chiffre d'affaires déterminant de CHF 100'000,00 en raison d'opérations réalisées à l'étranger (exportation de services par exemple), **est désormais obligatoirement assujettie** à la TVA dès que la limite de CHF 100'000,00 est atteinte.

Pour toutes questions et tous conseils à ce sujet: **022 787 07 70**, [admin@depigest.ch](mailto:admin@depigest.ch) ou formulaire de contact: pour [Genève](#) (et autres cantons) ou pour [Lausanne](#).

Plus d'informations sous [www.depigest.ch](http://www.depigest.ch).

## Dernières actualités (publiées sur le site [www.depigest.ch](http://www.depigest.ch))

### • Propriétaires immobiliers à Genève: pas d'augmentation de la valeur locative

Dans le courant du mois de janvier de cette année, tous les propriétaires immobiliers du canton de Genève ont reçu une lettre de l'administration fiscale cantonale (AFC) les informant que la valeur locative de leur bien serait augmentée de 7,90% dès la période fiscale 2017.

Toutefois, suite à une motion du MCG, largement suivie par la droite, lors de sa séance du 25 janvier 2018, le Grand Conseil a voté à 60 voix contre 30 pour un moratoire sur cette augmentation. Lors de cette séance, le conseiller d'Etat Serge Dal Busco a affirmé que le Conseil d'Etat allait "surseoir à cette hausse".

Ce moratoire a été officialisé par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 7 février 2018. L'AFC en a d'ores et déjà pris acte puisqu'elle indique désormais sur son site internet que "[d]ès lors, les valeurs locatives 2017 qui ont été communiquées par l'Administration fiscale cantonale par courrier à chaque propriétaire ne sont plus valables. Ce sont les valeurs locatives non indexées, soit les valeurs locatives 2016, qui doivent être reportées pour les déclarations 2017" (Source: [www.ge.ch](http://www.ge.ch)).

Pour toutes questions à ce sujet: 022 787 07 70 ou [admin@depigest.ch](mailto:admin@depigest.ch)

### • PF 17: le Conseil fédéral fixe les grandes lignes

Lors de sa séance du 9 juin 2017, le Conseil fédéral a adopté l'essentiel des lignes directrices du Projet fiscal 17 (PF 17), descendant de la défunte RIE III. Le Département fédéral des finances doit désormais soumettre au Conseil fédéral un projet destiné à la consultation d'ici au mois de septembre 2018.

Les principales mesures retenues par le Conseil fédéral sont les suivantes:

#### Mesures fiscales:

Suppression des statuts fiscaux cantonaux;

Définition de la patent box resserrée et conforme au standard de l'OCDE;

Introduction de déductions supplémentaires pour la recherche et le développement à hauteur de 50% au plus des frais effectifs;

Introduction d'une limitation des allègements cumulés de 70% du bénéfice imposable;

Augmentation de l'imposition des dividendes (70% au niveau fédéral direct et au minimum 70% au niveau cantonal).

#### Autres mesures:

Relèvement de 17 à 20.5% de la part cantonale à l'impôt fédéral direct;

Introduction d'une clause visant à tenir compte de l'impact de la réforme pour les villes et des communes;

Haussé des prescriptions minimales de la Confédération en matière d'allocations familiales – le canton de Genève n'est pas concerné car les allocations sont déjà au-dessus du plancher.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale est prévue pour le 1er janvier 2019. Les cantons disposent d'un délai d'un an pour transposer le projet dans leur droit cantonal et le mettre en œuvre au 1er janvier 2020 (Source: [www.ge.ch](http://www.ge.ch)).

Pour toutes questions à ce sujet: 022 787 07 70 ou [admin@depigest.ch](mailto:admin@depigest.ch)

### • Secret bancaire: pas de votation populaire

L'initiative "oui à la protection de la sphère privée" (pour le détail, voir [ici](#) notre "news" du 26 août 2015), a été retirée par ses auteurs. Le peuple suisse ne se prononcera donc pas sur l'inscription du secret bancaire dans la constitution. Les initiants sont en effet arrivés à la conclusion que l'abandon du projet de réforme du droit pénal fiscal, lequel aurait fortement affaibli le secret bancaire en Suisse, permettait d'atteindre le but recherché par l'initiative, soit un "statu quo".

Pour l'heure, le secret bancaire, malgré sa disparition à l'échelon international, est toujours garanti pour les personnes domiciliées en Suisse qui possèdent un compte dans une banque suisse (Source: [www.rts.ch](http://www.rts.ch)).

Pour toutes questions à ce sujet: 022 787 07 70 ou [admin@depigest.ch](mailto:admin@depigest.ch)

Pour toutes questions et tous conseils à ce sujet: **022 787 07 70**, [admin@depigest.ch](mailto:admin@depigest.ch) ou formulaire de contact: pour [Genève](#) (et autres cantons) ou pour [Lausanne](#).

Plus d'informations sous [www.depigest.ch](http://www.depigest.ch).

Genève, février 2017

**Depigest sa Genève**  
Société fiduciaire  
114, rue du Rhône  
1204 Genève

T +41 (0)22 787 07 70  
F +41 (0)22 786 41 91

**Depigest sa Lausanne**  
Société fiduciaire  
30, avenue du Léman  
1005 Lausanne

T +41 (0)21 552 01 72  
F +41 (0)22 786 41 91

Si vous n'êtes plus intéressé» [desinscription](#)